

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement 707-165 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiment accessoire, ainsi qu'à des fins d'entreposage ou de tri des déchets, pour un usage de la sous-classe I2-02 Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets, dans la zone I-231**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 707-165 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiment accessoire, ainsi qu'à des fins d'entreposage ou de tri des déchets, pour un usage de la sous-classe I2-02 Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets, dans la zone I-231, a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026.

Le règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 12 juin 2026.

Donné à Varennes, ce 22 juin 2026.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 22 juin 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 22 juin 2026.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA